

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 28 avril 2014

Le lundi 28 avril 2014, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Plassac, sous la présidence de Mme GOUTTE, Maire, en présence des trois Adjoints, du Délégué Communautaire et de tous les autres Conseillers Municipaux.

ORDRE DU JOUR:

- Vote des Budgets 2014 (budget principal, budgets annexes, port, assainissement, développement économique),
- Fixation des seuils de poursuites pour Mr le Percepteur,
- Loyer de la Boulangerie,
- Création de 2 postes d'Agents saisonniers,
- Désignation des Correspondants: défense, sécurité routière, tempête et dommages aux ouvrages,
- C.C.B. : désignation des membres à la C.L.E.C.T. et d'un représentant pour l'accessibilité,
- Désignation du représentant de la Commune au Conseil d'Ecole,
- S.D.E.E.G. : fin des tarifs réglementés du Gaz: offre de marché,
- Questions diverses

Secrétaire de Séance: M-C BRAUD.

Mme le Maire ouvre la séance à 20h05, fait l'appel des Conseillers Municipaux, tous sont présents. Elle donne lecture du Compte-Rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (14/4/2014), qui est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire fait procéder aux votes des Budgets:

Budget principal: adopté à l'unanimité

Budget Port: adopté à l'unanimité

Budget Assainissement: adopté à l'unanimité

Budget Développement économique: adopté à l'unanimité.

Les seuils des poursuites pour Mr Le Percepteur, ont été fixées les sommes suivantes: lettre de rappel (5€), commandement de payer (13€), saisie (46€).

Le loyer de la Boulangerie, bail commercial, pourrait être soumis à augmentation. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas l'augmenter et de le laisser à 550€ hors taxes.

Création de 2 postes d'Agents saisonniers:

Mr SOLANA propose d'embaucher 2 Agents saisonniers pour effectuer les travaux de finition, après les gros travaux de débroussaillage et fauchage. Un Agent Municipal, sera en congé pendant tout le mois de mai, le second Agent ne pourra pas tout faire seul jusqu'en juin. Plusieurs hypothèses sont à envisager: doit-on engager une même personne pendant 2 mois? Mais sa motivation ne risque-t-elle pas de s'émousser? Ou deux personnes différentes pour une durée d'un mois chacune? Pourrait-on prendre un jeune, sortant de formation? Dans ce cas, ce dernier sortira de formation en juin et les travaux à faire sont urgents, car la végétation pousse vite.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de voter:

pour une embauche de personnel saisonnier pour une durée de 2 mois:
durée approuvée à l'unanimité,

pour 2 personnes travaillant chacune pendant un mois: 7 voix pour, 7 contre, 1 vote blanc. Mme le Maire ayant une voix prépondérante, le résultat de cette délibération est donc d'employer 2 personnes pour une durée d'1 mois chacune, l'autre proposition d'embaucher une même personne pendant deux mois, n'ayant pas retenu la majorité des voix.

Désignation des correspondants:

Défense: M-C BRAUD est désignée comme Titulaire, et V BERNAUD, Suppléante.

Sécurité routière: P PICARD est le seul Titulaire.

Tempête et dommage aux ouvrages: JM VENANCY, Titulaire, se chargera de lister les dommages et incidents pour, ensuite, les communiquer à la Sous-Préfecture.

C.C.B: Désignation des Membres à la C.L.E.C.T:

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées: Cette Commission travaille avec la C.C.B, les 13 communes ayant fusionné. Mme le Maire est donc Titulaire et Mr GAUDINIÈRE, Suppléant.

Les représentants à l'accessibilité sont Mme DUQUE, pour dresser le constat du bâti et Mr de BOISSESON, pour les entreprises et les communes.

Désignation du représentant au Conseil d'Ecole: la présence du Maire et de l'Adjoint Délégué étant requises, Mmes GOUTTE et BRAUD, sont désignées.

La Commission des Impôts, en cours de Constitution, sera communiquée ultérieurement.

S.D.E.E.G. Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz De La Gironde: C'est le Maître d'Oeuvre de l'enfouissement des réseaux, jusqu'en janvier 2015. Il propose d'effectuer des commandes groupées, ce qui ferait réaliser une économie de 15 à 20% , et bénéficier d'un soutien juridique jusqu'en janvier 2016. Ce Syndicat est partenaire du Syndicat d'Electricité du Blayais. La proposition de faire des commandes groupées, avec plusieurs communes, est adoptée à l'unanimité.

Questions Diverses :

Suite à la lettre de Mme le Maire, en date du 15/04/2014 ,la Police de l'Eau a fait parvenir une demande de renseignements complémentaires, concernant la Roselière et le chenal. Il faudrait un état descriptif des travaux et leur localisation précise.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier reçu en Mairie, le 15/04/2014, dans lequel 3 administrés font part de leur désaccord quant au projet de la construction de la maison de retraite. La maison de retraite, selon eux, dévaluerait la vue sur l'estuaire. Mme le Maire veut défendre ce projet de construction, important pour la commune pour maintenir une Petite Unité de Vie de proximité. Mme BERNAUD demande des informations écrites. Mr BAUDET précise que le début des travaux est programmé pour fin octobre/début novembre, par l'entrepreneur.

Les horaires de la Manifestation Commémorative du 8 mai: Mme BRAUD doit se renseigner auprès de Mr le Président Cantonal des Anciens Combattants, ce sera vraisemblablement à 10h45, au Monument aux Morts.

Mme DUQUE informe que, suite à la réunion de la Commission du 22/04/2014,

quelques piste de travail pour étudier le P.L.U, se sont dégagées et qu'avec Mr SOLANA, une révision du mobilier et de l'équipement urbains sera faite mardi prochain, à 18h30.

Mr de BOISSESON indique que, suite au retrait du Syndicat des Eaux du Moron, des communes de Saint- Paul et Cartelègue, il a été planifié une tarification pour chaque commune adhérente, par rapport au métrage linéaire des cours d'eau. Pour Plassac, possédant environ 5km de cours d'eau , le coût sera de 3737€.

Mr PICARD annonce que la station de relevage, près des tennis, est sale, le support d'une pompe étant usé. Un contrat de maintenance a été passé avec Techni Eau, entreprise spécialisée. Un devis fait état de 60 000€ pour effectuer ce changement. Sur les 900m linéaires existants, 450m linéaires ont été nettoyés. Mais, beaucoup de gravats bloquent la pompe et, ce, depuis le Port. Les 450 m linéaires restants, dépassent le coût initial prévu. Une demande d' examen de devis et de contrat d'entretien est souhaitée. Les cantonniers souhaiteraient avoir un groupe électrogène plus petit et plus facile à manier.

Mr GAUDINIÈRE souhaite que les Adjoints établissent un planning de permanence, en vue de terminer la rédaction du Règlement Intérieur du Conseil Municipal. Il demande aussi que l'état de propreté des toilettes de la Place du Rey et des tennis soit respecté et vérifié périodiquement, ainsi que celui des poubelles .

Mr BORDENVE-CAZENAVE propose d'arroser les fleurs des jardinières, en remplacement temporaire du cantonnier, actuellement en congés.

Mme BERNAUD indique qu'une réunion est prévue avec les Présidents d'Associations, fin mai ou début juin, pour l'utilisation des salles de la commune. Le Conseil prévoit de faire faire un Etat des Lieux avec les loueurs de salles et de demander une caution, (chèque de garantie) et une attestation d'assurance, tant aux particuliers, qu'aux Associations.

Les salles étant louées du vendredi 9h au lundi 9h, il conviendrait d'y faire passer la femme de ménage avant et après l'état des lieux.

Pour le 14 juin, Blaye est d'accord pour prêter le Danse Floor, à venir chercher le 13 juin, aux Services Techniques.

Mme BERNAUD donne les détails de l'organisation du Marathon de Blaye (samedi 10 mai) et en précisera les modalités au cours d'une prochaine réunion (7 mai, à 20H à la Mairie).

Mme GERMAIN doit rencontrer, le 29/04, la responsable de l'agence Eden (petit journal). La préparation de ce dernier suit son cours. Il sera certainement distribué fin mai. En ce qui concerne le Site Internet, il faut savoir que certaines clés sont modifiables et d'autres ne le sont pas. Il n' y a pas eu de contrat de passé, l'hébergement du Site et le nom du Domaine courent jusqu'en 2016.

Mme GERMAIN rappelle que, pour le 14 mai, il faut penser à la conception de flyers (prospectus), conviant les Plassacais à prendre le verre de l'amitié, au cours de la soirée/ présentation des Elus.

Mr SOLANA fait part d'un courrier de Mr CARTAUD, souhaitant une demande de remblais sur le chemin de Baronnet..

Mme GOUTTE précise qu'une rencontre avec Mr DUPUY au sujet du P.L.U aura lieu le mardi 3 juin 2014 à 18h30. Auparavant, le Conseil souhaiterait, à ce sujet

une réunion avec la Commission Urbanisme; celle-ci est fixée au mardi 13 mai à 18h30, à la Mairie.

Mme BRAUD demande s'il est possible d'organiser le planning des heures de permanence du Bureau de Vote, pour le dimanche 25 mai (Elections Européennes) .

Il a été décidé comme suit:

de 8h à 10h: Mmes GOUTTE et BERNAUD (ouverture du Bureau de Vote),

de 10h à 12h: Mr SOLANA, Mmes GUENAI, BARRAS,

de 12h à 14h: Mmes DUQUE, GERMAIN, Mr VENANCY,

de 14h à 16h: Mme BRAUD, Mrs BAUDET, BORDENAVE-CAZENAVE,

de 16h à 18h: Mmes GOUTTE, BERNAUD (fermeture du Bureau de Vote).

L'ordre du jour et les questions diverses épuisés, Mme le Maire lève la séance à 22h50.